

Ces statistiques montrent que l'Allemagne est le facteur le plus important de l'industrie sucrière du monde, à moins que nous ne prenions comme facteur l'empire britannique tout entier. Mais bien que l'empire britannique n'ait produit que 2,974,160 tonnes de sucre de canne, les sept principaux pays producteurs d'Europe ont produit 6,278,884 de sucre de betterave.

Les détails de la production de l'empire britannique sont donnés dans le tableau suivant:

	Tonnes
Maurice.	201,273
Australie.	205,576
Fiji.	41,899
Natal.	20,523
Jamaïque.	21,523
Ste-Lucie.	5,796
St-Vincent.	546
Barbade.	56,100
St-Christophe-Nevis.	15,898
Antigua.	10,806
Trinidad et Tobago.	62,975
Autres Antilles anglaises.	782
Honduras anglais.	630
Guyane anglaise.	114,951
Inde anglaise.	2,223,400
	2,974,160

Pour expliquer les chiffres ci-dessus, il faut dire que, bien que la production de la Jamaïque varie considérablement, l'année 1906 a été celle de la plus basse production dans la période comprise de 1887 à 1906. On remarquera que, sur les 7,317,472 tonnes de sucre de canne produites dans le monde entier, l'empire britannique a contribué à ce chiffre pour 2,974,160 tonnes dont 2,223,400 tonnes ont été fournies par l'Inde.

Voilà tout ce qui concerne la production du sucre. Maintenant, que devient tout ce sucre? Il serait impossible, dans un article de cette longueur de suivre la production des divers pays jusqu'à sa consommation. Prenons le Royaume-Uni comme exemple de grand pays importateur et voyons quelle partie de l'industrie mondiale du sucre l'alimente. On a remarqué que la production totale du sucre brut de l'univers s'est élevée en 1906, à 14,312,716 tonnes ou 286,254,820 quintaux. Sur cette quantité, la Grande-Bretagne a importé 15,257,836 quintaux. Ce pays a aussi un fort acheteur de sucres raffinés et, en 1906, il a importé 18,096,163 quintaux, ce qui représente un fort pourcentage.

Comparaison intéressante

En 1887, la Grande-Bretagne a importé 18,010,366 quintaux de sucres non raffinés et, en 1906, 15,257,836 quintaux; c'est une diminution considérable. En 1887, elle a importé 6,996,312 quintaux de sucres raffinés, et, en 1906, ces importations s'élevaient à 18,096,163 quintaux, augmentation très importante. Il est évident que les besoins de sucres raffinés dans le Royaume-Uni ont beaucoup aug-

menté, mais qu'en même temps, la production domestique a baissé.

Les Etats-Unis, bien que produisant en quelque quantité des sucres bruts, sont aussi un pays importateur. La production des Philippines, de Porto Rico et des îles Hawaï n'est pas comprise dans celle des Etats-Unis; elle figure à part dans le tableau, d'après le même principe probablement que diverses possessions d'autres pays figurent aussi à part. Les Etats-Unis ont produit, en 1906, sur leur propre territoire, 279,394 tonnes de sucre de betterave et 268,193 tonnes de sucre de canne. Ces chiffres sont relativement faibles, mais représentent un développement considérable; en effet, en 1887, l'Union ne produisait que 255 tonnes de sucre de betterave et 85,394 tonnes de sucre de canne. Les importations américaines sont très considérables: 1,772,391 tonnes de sucres bruts de toute espèce en 1906.

Ce que devient le sucre

Voyons ce que les grands producteurs, comme l'Allemagne et l'Inde Anglaise, font de leurs sucres. En 1906, les exportations de sucres bruts d'Allemagne se sont élevées à 578,681 tonnes métriques et celles des sucres raffinés à 658,482 tonnes métriques; par contre, l'Allemagne a importé, pendant la même année, 2,381 tonnes de sucre provenant de sources diverses. Les exportations totales de l'Inde Anglaise, en 1906, ont été de 349,184 quintaux. L'Allemagne est un exportateur important et la même chose est vraie de tous les grands producteurs européens de sucre de betterave. D'au-

tre part, l'Inde anglaise doit consommer la plus grande partie de sa production. Les pays, comme les îles Maurice et Fiji, exportent la plus grande partie de leur production.

En 1906, le Canada a importé 3,731,539 quintaux de sucres de toutes les sources et a exporté 6,381 quintaux.

Inventions nouvelles

Dans l'intérêt du public amateur d'inventions nouvelles, nous donnons plus bas une liste de brevets Canadiens et Américains récemment obtenus par l'entremise de MM. MARION & MARION, solliciteurs de brevets, Montréal, Canada et Washington, E. U.

Tout renseignement à ce sujet sera fourni gratis en s'adressant au bureau d'affaires plus haut mentionné.

Nos CANADA

- 112269—Dittmar Finkler, Bonn, sur-Rhin, Allemagne. Procédé de traitement des céréales.
- 112324—Achille Corrivault, Montréal, Qué. Casque pour pompiers.
- 112348—Ernest Jozz, Ganshoren, Belgique. Procédé pour obtenir des impressions d'une seule couleur ou chromique sur bois.
- 112354—Martin Lebeis, Kalk, Allemagne. Appareil pour imprimer et enregistrer les billets de tous genres.
- 112358—MM. Christian, Prime, Fisher & Prime, Woodend, Australie. Attelage de chars et dispositif de sûreté automatiques.

Nos ETATS-UNIS

- 887187—George Bryar, St. John, N.-B. Fermeture de chars.
- 887742—John S. Scott, Fredericton, N.-B. Equerre pour aiguisage de dents de scie.
- 890038—MM. Fitz & Lake, Kingston, Ont. Dispositif d'arrêt automatique pour machines à tricoter.

LE NORD-OUEST CANADIEN.

Règlements concernant les Homesteads

Toute section de nombre pair des terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, excepté 8 et 26, non réservée pour les homesteads ou réservée pour fournir des lots à bois pour les colons ou dans tout autre but, pourra être prise comme homestead par tout chef de famille ou par tout individu mâle âgé de plus de dix-huit ans, jusqu'à une étendue de un quart de section de 160 acres, plus ou moins.

Entrée : L'entrée doit être faite personnellement, au bureau local des Terres, pour le district où se trouve le terrain à prendre. \$10.00 seront chargés pour cette entrée.

Devoirs du Colon : Un colon auquel on accorde une entrée pour un homestead, est obligé, par l'Acte des Terres du Dominion et ses amendements, de remplir les conditions s'y rapportant, de l'une des manières suivantes :

(1) Résider au moins six mois sur le homestead et la mise en culture de celui-ci, chaque année, pendant trois ans. La coutume est d'exiger qu'un colon mette quinze acres en culture; mais s'il le préfère, il peut remplacer cela par du bétail. Vingt têtes de bétail étant sa propriété réelle, avec des constructions pour les abriter, seront acceptées au lieu de la culture.

(2) Si le père (ou la mère, au cas où le père serait mort) ou toute personne qui est éligible pour faire une entrée de homestead, d'après la teneur de cet acte, réside sur une ferme dans le voisinage du terrain pris comme homestead par la dite personne, les conditions de cet acte, quant au lieu de résidence avant d'obtenir la patente, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par toute personne résidant avec le père ou la mère.

(3) Si le colon a sa résidence permanente sur la ferme qu'il possède dans le voisinage de son homestead, les conditions de cet Acte, quant à la résidence, peuvent être satisfaites par le fait de résidence sur la dite ferme.

La Demande de Lettres Patentes devra être faite au bout de trois ans à l'agent local, au sous-agent ou à l'inspecteur des homesteads. Avant de demander des lettres patentes, le colon devra donner un avis de six mois, par écrit, au Commissaire des Terres du Dominion, à Ottawa, de son intention de ce faire.

Renseignements : Les immigrants nouvellement arrivés recevront au bureau de l'Immigration, à Winnipeg, ou dans tout Bureau des Terres du Dominion, dans l'Ouest du Canada, des renseignements concernant les terres libres ou, des officiers en charge, avis et assistance gratuits pour obtenir les terres qui leur conviennent.

W. W. CORY, Député Ministre de l'Intérieur.